

APPEL À ARTICLES

Dossier 2026

LA DIPLOMATIE DES DONNEES

Numéro coordonné par Anne Lehmans, PU, Université de Bordeaux, IMS (UMR 5218)

Les données (data) prennent une place considérable dans les discours et les pratiques d'information et de communication, la maîtrise des données apparaissant de plus en plus comme une « arme » au service du contrôle des comportements, des discours et des pensées. Au-delà des questions d'intelligence économique et militaire, les élections sont un bon indicateur de l'importance des stratégies de maîtrise de l'information en circulation. Les données sont produites, traitées et exploitées par l'intermédiaire de techniciens et de professionnels qui ont pour mission de les gérer, éventuellement à des fins frauduleuses, notamment dans certains États où des entreprises se sont spécialisées dans le piratage et la manipulation des données, mais aussi d'en assurer la gouvernance. Celle-ci relève, selon Anke Sophia Obendiek (2023), d'une question de droits individuels (par exemple à travers les législations protégeant les données personnelles, comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD) en Europe et avant cela, en France, la Loi Informatique et Libertés, d'une question de sécurité dans les relations entre États (et l'appel à la souveraineté des données pour les données sensibles comme celles de santé, et plus généralement dans le cadre du développement de l'intelligence artificielle (IA)), d'une question d'économie, parce que les données représentent des ressources centrales, enfin d'une question de valeurs collectives, les données pouvant être considérées comme un bien commun à protéger des hégémonies et des appropriations, particulièrement dans le domaine des sciences.

Les données soulèvent donc une question politique et stratégique fondamentale, car à travers elles, c'est l'ensemble des moyens de communication médiatisée qui est en jeu, avec le risque de potentielles « manipulations ». Ces dimensions politiques sont souvent masquées sous des discours sur l'éthique du numérique (exigence de transparence, neutralité, participation, *etc.*) qui permettent d'imposer des normes et révèlent des contradictions. Même dans des domaines comme celui de l'ouverture des données de la science, l'industrialisation de la production scientifique vient heurter le principe de

communs de la connaissance (Boukacem-Zeghmouri et *al.*, 2021). Les données sont aussi stockées et traitées suivant un cycle qui, compte tenu des avancées les plus récentes de l'IA, pose problème pour l'environnement notamment en matière de consommation d'énergie.

Dans le cadre de la globalisation des économies, des techniques et des systèmes politiques, la production et la gestion de données ne peuvent plus être pensées dans le cadre des États-nations ou des organisations. Les données circulent et leur sort ne peut être administré qu'au niveau global. Ainsi, elles dépassent largement les frontières nationales et les conflits, et contraignent les organisations à la compétition, voire à la guerre des données (*hacking*, espionnage), à des négociations (*AI Act*, RGPD, ...), éventuellement à des processus coopératifs (science ouverte, *data hubs*,...). Elles sont ressources et moyens de pouvoir à l'aide de techniques comme celle des *blockchains* qui en rendent le contrôle de plus en plus complexe. Quand une entreprise légale ou pirate capte et revend des données (dans le domaine médical avec les données de santé, dans le domaine politique avec les données électorales et les tentatives de manipulation des opinions à travers les réseaux sociaux), quand un État bloque l'accès à un réseau social sous le prétexte de protéger les données personnelles de ses citoyens, quand un mouvement citoyen (hacktiviste) lutte pour préserver l'accès aux données, ou quand des entreprises exploitent des travailleurs de la donnée dans des pays qui n'ont pas accès aux ressources produites par l'industrie informatique (Waquet, 2022), les données sont au cœur d'une nouvelle diplomatie qui traite de ce qui constitue le matériau brut de l'information en circulation dans le monde, particulièrement à l'heure de l'explosion des usages de l'IA. Cette diplomatie se met en place dans les instances « traditionnelles » des relations internationales, mais aussi dans des structures plus récentes qui tentent de mobiliser les organisations et de faire pression sur les politiques publiques ou encore dans des instances de résistance à travers l'activisme des données. Le vocabulaire utilisé au sujet des données reflète d'ailleurs clairement ce rapport à la diplomatie : gouvernance et souveraineté des données, diplomatie numérique (de l'UE par exemple), colonialisme des données, à propos des effets de domination de la capacité à traiter celles-ci par rapport aux pays qui les produisent, ainsi que du pouvoir potentiel associé à cette capacité (Coudry, Meijas, 2023 ; Nkoudou, 2023). La diplomatie relève ainsi de la recherche d'instruments de lutte pour le pouvoir ou de résistance contre le pouvoir de « datafication » et d'« archivage » des individus et des groupes, de classement selon des logiques stéréotypiques, industrialisantes et normalisantes (dans les algorithmes qui imposent des classements ethnicisés et invisibilisent certains groupes), ou de revendication d'un droit à l'autodétermination sur les données pour les populations indigènes.

Le sujet de ce dossier est consacré à la diplomatie des données comme enjeu de pouvoirs sur le contrôle de la production, de la circulation et de l'exploitation des données. Trois axes principaux le structurent :

Axe 1 Les enjeux stratégiques de la gouvernance et de la circulation des données

Un premier axe de questionnement concerne les enjeux stratégiques et les règles du jeu de la diplomatie des données, qui dépassent celles de la diplomatie traditionnelle dans les relations internationales. Il ne s'agit pas de se demander en quoi le numérique a changé les relations diplomatiques, dans l'expression « diplomatie numérique », qui met l'accent sur les stratégies d'influence liées aux plateformes notamment et sur « l'adaptation des pratiques diplomatiques aux avancées technologiques contemporaines » (Lyubareva, Nocetti, 2024). Le questionnement porte sur l'émergence de règles spécifiques au traitement politique et stratégique de la circulation des données. Au « *big data* » est associé un changement majeur dans les relations internationales, car la circulation des données n'est pas limitée par les frontières et par l'action des États, mais doit être considérée aux niveaux supra et infra-national. Si la diplomatie peut être définie comme « l'art de gérer les

séparations » (Badie, 2016), ou plus classiquement comme « la transmission de messages entre une communauté politique indépendante et une autre » (Bull, 1977 : 164), les diplomates apparaissent comme des « spécialistes d'une communication précise et exacte » (*Ibid.* : 179). Dans cette perspective de diplomatie centrée sur la communication, Andy Boyd *et al.* proposent en 2019 de définir la diplomatie des données comme « la mobilisation des actions et des compétences diplomatiques par un large éventail de parties prenantes pour négocier et favoriser l'accès aux données, ainsi que leur utilisation et leur compréhension généralisées. ». Dans le triptyque « *data in diplomacy* », « *diplomacy for data* » and « *data for diplomacy* », c'est le second point de la diplomatie pour les données qui importe ici. Voit-on émerger des règles spécifiques dans la gouvernance et la circulation des données qui posent un cadre de négociation entre acteurs ? Quels sont les enjeux stratégiques, juridiques et géopolitiques, les règles du jeu de cette diplomatie des données ? Un marché global unique des données est-il en train d'apparaître ou au contraire observe-t-on une fragmentation des systèmes ? De nouveaux acteurs émergent-ils dans cet espace public des données, en particulier à la faveur de l'explosion des usages de l'IA ? Quels champs de la recherche en sciences de l'information et de la communication et quels croisements disciplinaires mobiliser sur ces questions ? Les données deviennent un objet essentialisé qui peut prendre son sens quand il est saisi par la communication, les conflits, les jeux de négociation autour de l'information. Toutes ces questions, à partir des sciences de l'information, éventuellement en dialogue avec d'autres champs disciplinaires, peuvent être abordées dans un premier temps.

Axe 2 Les enjeux scientifiques : une diplomatie d'ouverture

La montée en puissance de la science ouverte dans un contexte de *big data* a fait émerger l'idée, introduite par Jim Grey, reprise par Tony Hey, d'un « quatrième paradigme » (Verlaet, Bachimont, 2024), après les approches empiriques, théoriques, et par simulation numérique. Ce quatrième paradigme caractériserait une épistémologie fondée sur l'exploration et l'analyse de données massives à l'aide d'algorithmes comme processus de découverte scientifique. Sans questionner précisément la pertinence de cette approche, jusque dans les humanités numériques, nous constatons que la place des données dans la recherche scientifique a pris une ampleur considérable, dans un contexte de données et de science ouverte, qui appelle des arbitrages, des négociations, et des conflits autour de l'accès aux bases de données. « L'écosystème » de la science ouverte est changeant, du point de vue des outils à mobiliser, du traitement scientifique et documentaire, de la normalisation pour faciliter l'interopérabilité et l'interconnexion des systèmes, de la mise à disposition et du stockage des données de la recherche. Ces questions ne sont pas seulement techniques, elles posent des défis éthiques et politiques touchant à la gouvernance des données. Un discours utopique s'est déployé durant quelques années autour de promesses de la science ouverte. Ce discours est mis à mal par la dénonciation des effets collatéraux de l'ouverture des données et de la quantification de l'évaluation de la science (Bordignon, 2021), de l'émergence de nouveaux modèles d'affaires dans la publication scientifique (Boukacem, 2014), et de la difficulté à mettre en place une véritable gestion ouverte des données (Boukacem, 2024).

Peut-on parler d'une approche diplomatique des données scientifiques dans le cadre de la science ouverte notamment ? Quelles sont les règles qui structurent et limitent les négociations possibles autour de l'ouverture et de la mise à disposition des données de la science ? Quels systèmes de valeurs président à l'émergence ou au refus de ces règles ? Quelles médiations semblent s'imposer afin de comprendre la fabrique de la science aujourd'hui ? Autant de questions qui se posent, si l'on prend en compte les enjeux scientifiques de l'usage et de la circulation des données.

Axe 3 Les enjeux culturels : domination et indépendance

La revue *Les Enjeux de l'information et de la communication* consacrait en 2018 un numéro à la production du fait social par les données, dans un processus de « datafication de la société ». La production des faits culturels est également en jeu. La valorisation des données par les industries culturelles pose les questions de l'accès aux données, mais surtout de la capacité à les valoriser dans des perspectives d'innovation, de création et d'accès à la culture pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires, sociaux et culturels. Le pouvoir des organisations étatiques ou non est très inégalitaire, du fait des disproportions de moyens financiers. Cette inégalité peut être considérée comme créatrice d'injustice cognitive (Piron, 2018), voire de formes de technocolonialité (Nkoudou, 2021). L'explosion des usages de l'IA générative nécessite des moyens industriels considérables pour son développement, et accroît l'asymétrie en ajoutant l'exploitation du travail pour le numérique dans les pays les plus pauvres (Mosco, 2016 ; Casilli, 2021) et une représentation stéréotypée de l'information et de la culture (Héron, 2024). Cette situation produit de nouveaux rapports de force entre organisations, et des questionnements éthiques, concernant notamment les droits humains, les données personnelles, la souveraineté des données et le respect de la création, mais aussi le contrôle social (Desveaud, 2024). L'exemple du chantier de Notre Dame de Paris illustre précisément l'importance des données dans le domaine culturel, et le terme de « diplomatie des données » est utilisé par Livio de Luca, cité par Jacquot (2024), pour désigner le processus de gouvernance et de traitement des données produites par « *des tiers au profit des actions du Chantier scientifique. Elles impliquent la communication, l'étude, la recherche et la valorisation ainsi que la vulgarisation scientifique et excluent toute exploitation commerciale* ». Les données peuvent être considérées comme faisant partie de communs de la connaissance et de la culture à protéger (Gil, 2022), nécessitant la mise en place de procédures de gouvernance (Brousseau, 2022) et de règles diplomatiques qui offrent la possibilité d'assurer un partage acceptable des données.

MODALITES DE SOUMISSION

Les propositions (4000 signes espaces non compris, bibliographie indicative non comprise) présentent une problématique, une méthodologie et apportent des éléments sur les résultats et conclusions envisagés. Elles sont à adresser à la responsable scientifique du dossier pour le 14 avril 2025 : anne.lehmans@u-bordeaux.fr

Après sélection, les premières versions complètes des textes (de 24 000 à 35 000 signes espaces compris et rédigés selon les normes éditoriales des articles de la revue disponibles à cette adresse : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/soumettre>) sont à remettre pour le 15 septembre, elles seront soumises alors à une évaluation en double aveugle. Le retour de ces évaluations aux auteurs est prévu pour octobre 2025, et l'envoi des nouvelles versions, le cas échéant, pour janvier.

À la suite de cette phase, la version définitive du texte (prenant en compte les éventuelles remarques et retours des évaluateurs), incluant les corrections mineures ou majeures demandées, sera soumise au comité éditorial de la revue qui demeure souverain pour l'accord définitif de publication prévue en mars 2026.

CALENDRIER

Février 2025 : Appel aux contributions.

14 avril 2025 : Date limite d'envoi des propositions d'articles.

15 mai 2025 : Notification d'acceptation ou de refus aux auteurs.

15 septembre 2025 : Envoi des articles complets.

Octobre 2025 : Retour aux auteurs sur l'article.

15 janvier 2026 : Remise de la nouvelle version de l'article aux coordinateurs. Le comité de coordination vérifiera si les modifications apportées répondent aux recommandations du comité de lecture indépendant.

Février 2026 : Processus de révision éditoriale

Printemps 2026 : Publication du dossier sous forme numérique.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Badie, Bertrand (2016), *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur l' «ordre international»*, Paris : La Découverte.

Bordignon, Frédérique (2021), « Comment ouvrir et mesurer la science vont de pair ? », *Arabesques*, n° 103, p. 4-5.

Bordignon, Frédérique ; Boukacem-Zeghmouri, Chérifa (2023), « Quelle place les rapports AÉRES et HCÉRES font-ils à la Science Ouverte ? Réponses par une analyse textométrique (2009-2021) » In : Mahé, A., Mayeur, I., Poupardin, E. et Prime-Claverie, C. (2022), *Communication scientifique et science ouverte Opportunités, tensions et paradoxes - Actes du colloque « Document numérique et société »*, Liège, 2022, p. 159 -172, Liège : De Boeck Supérieur.

Boukacem, Chérifa (2014), « Les couleurs de la publication scientifique. Mutations dans la sous-filière de la revue scientifique STM, analysées par les industries culturelles », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 15-1, p. 49-65.

Boukacem, Chérifa (2024), « Sous l'empire des données de la recherche. Entre évolution des pratiques et transformation du cadre de la recherche », *Colloque MUSSI, 18-20 nov. 2024 Auzeville*.

Boukacem-Zeghmouri, Chérifa ; Rakotoary, Sarah ; Bador, Pascal (2021), « La prédation dans le champ de la publication scientifique : un objet de recherche révélateur des mutations de la communication scientifique ouverte », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 29, n°4, p. 382-395.

Boyd, Andy ; Gatewood, Jane ; Thorson, Stuart *et al.* (2019), « Data diplomacy », *Science & diplomacy*, Vol. 8, n°1.

Broudoux, Evelyne ; Chartron, Ghislaine (2015), *Big Data - Open Data : Quelles valeurs ? Quels enjeux ?* Bruxelles : De Boeck Supérieur.

Brousseau, Éric (2022), « Organiser la valorisation de l'or noir du XXIe siècle ». *Enjeux numériques*, Vol. 18, n°2, p. 15-23.

Bull Hedley (1977), *The Anarchical Society, a Study of Order in World Politics*, New York: Macmillan Publishers.

- Casilli, Antonio (2021), « Il n'y a pas d'intelligence artificielle, il n'y a que le travail du clic de quelqu'un d'autre ». In P. Savoldelli (dir.), *Ubérisation, et après ?*, Bordeaux : Éditions du détour, p. 33-55.
- Couldry, Nick, & Mejias, Ulises Ali (2023), « The decolonial turn in data and technology research: what is at stake and where is it heading? », *Information, Communication & Society*, Vol. 26, n°4, p. 786-802.
- Dye, Timothy (2015), « Data Diplomacy », In *American Association for the Advancement of Science: Science Diplomacy Conference*, Washington D.C.: AAAS, p. 19-20.
- Desveaud, Kathleen (2024), « Des remises en question sociétales importantes. L'intelligence artificielle décryptée ». In *Comprendre les enjeux et risques éthiques de l'IA pour mieux l'appréhender*, Paris : EMS Éditions, p. 161 -249.
- Bullich, Vincent ; Clavier, Viviane (2018), « Production des données, « Production de la société » Les Big Data et algorithmes au regard des Sciences de l'information et de la communication », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Vol. 192, n°2.
- Gil, Luis Roman Arciniega (2022), *La gouvernance des données en tant que « biens communs » : étude juridico-stratégique pour une valorisation publique des données informationnelles*, Doctorat, Université de Lille.
- Héron, Fabrice (2024), « L'intelligence artificielle générative, menace ou opportunité pour les documentalistes iconographes ? », *I2D-Information, données & documents*, Vol. 242, n°2, p. 72-78.
- Hey Tony ; Tansley Stuart ; Tolle, Kirstin (2009), *The Fourth Paradigm: Data-Intensive Scientific Discovery*, Redmond (USA): Microsoft Research.
- Jacquot, Kévin (2024), « Les images de la « Forêt » de Notre-Dame de Paris », *Études de communication*, n°2, p. 113-131.
- Jaton, Florian ; Vinck., Dominique (2016), « Processus frictionnels de mises en bases de données », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 10, n°4, p. 489-504.
- Lyubareva, Inna ; Nocetti, Julien (2024), « La diplomatie numérique Évolution des stratégies diplomatiques et d'influence à l'ère (du) numérique », *Réseaux*, Vol. 245, n°3, p.11-35, <https://doi.org.docelec.u-bordeaux.fr/10.3917/res.245.0011>.
- Mosco, Vincent (2016), « Après l'Internet : le Cloud, les big data et l'Internet des objets », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Vol. 17.2, n°2, p. 253-264.
- Nkoudou, Thomas H. MBoa (2021), « Stratégies de résistance à la technocolonialité : Apprendre des fablabs d'Afrique », *Revue Possibles*, Vol. 45, n°1, p. 119w-129.
- Nkoudou, Thomas. H. M. (2023), « We need a decolonized appropriation of AI in Africa », *Nature Human Behaviour*, Vol. 7, n°11, p. 1810-1811.
- Obendiek, Anke Sophia (2023), *Data governance: Value orders and jurisdictional conflicts*, Oxford University Press.
- Piron, Florence (2018), « Justice et injustice cognitives : de l'épistémologie à la matérialité des savoirs humains », *La gravité des choses*, <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/gravite/chapter/justice-et-injustice-cognitives/>
- Tansley, Stuart ; Tolle, Kirstin (2009), *The fourth paradigm : data-intensive scientific discovery* (Vol. 1). T. Hey (éd.), Redmond, WA: Microsoft Research.

Theviot, Anaïs (2023), *Gouverner par les données ? Pour une sociologie politique du numérique*, Paris : ENS Éditions.

Verlaet, Lise ; Bachimont, Bruno (2024), « Le 4ème paradigme en question. Appel à contribution pour la revue » *Intelligibilité du numérique*, <https://www.sfsic.org/aac-publication/le-4eme-paradigme-en-question/>

Waquet, Françoise (2022), *Dans les coulisses de la science-Techniciens, petites mains et autres travailleurs invisibles*, Paris : CNRS éditions.